

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00385

**CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE
ET ANDREZIEUX BOUTHEON - PARTICIPATION FINANCIERE DE SAINT
ETIENNE METROPOLE A LA RENOVATION DU STADE BAUDRAS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230038510

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET ANDREZIEUX BOUTHEON - PARTICIPATION FINANCIERE DE SAINT ETIENNE METROPOLE A LA RENOVATION DU STADE BAUDRAS

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Saint-Etienne Métropole et son emblématique stade Geoffroy-Guichard ont été retenus pour l'organisation de 4 matchs. A l'issue du tirage au sort effectué le 14 décembre dernier, les affiches suivantes se dérouleront dans le Chaudron :

- Italie contre Namibie le 09 septembre 2023,
- Australie contre Fidji le 17 septembre 2023,
- Argentine contre Samoa le 22 septembre 2023,
- Australie contre Portugal le 1^{er} octobre 2023.

Par ailleurs, le stade Roger Baudras d'Andrézieux-Bouthéon a été retenu dans le cadre de la candidature portée par Saint-Etienne Métropole en tant que camp de base de l'équipe de rugby australienne.

Ce stade fait actuellement l'objet d'une rénovation, lui permettant ainsi d'accueillir dans les meilleures conditions possibles cette équipe d'Australie.

Ces travaux visent aussi à doter le RCAB (Rugby Club d'Andrézieux-Bouthéon), seul Club ligérien de Fédéral 2, d'un dispositif d'infrastructures performantes.

Enfin, le réaménagement de ce site permettra au territoire Métropolitain de bénéficier d'un véritable pôle rugby et constituera ainsi un outil supplémentaire de rayonnement et d'attractivité pour l'ensemble de la Métropole, et bien au-delà.

Au regard des objectifs de ces travaux et du fait que cette rénovation représente un intérêt réel pour la Métropole en termes de grands équipements sportifs métropolitains et dans le cadre l'accueil de grands événements sportifs, Saint-Etienne Métropole a proposé une offre de concours à hauteur de 600 000 € à la commune d'Andrézieux-Bouthéon dans le cadre de la rénovation du stade Roger Baudras.

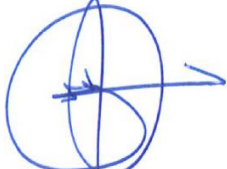
Une convention d'offre de concours doit être établie afin de déterminer les modalités de versement de la participation financière apportée par Saint-Etienne Métropole et d'indiquer les engagements respectifs de chaque partie.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve la convention d'offre de concours entre Saint-Etienne Métropole et la Commune d'Andrézieux-Bouthéon dans le cadre de la rénovation du stade Roger Baudras ;
- autorise le versement d'une participation financière à hauteur de 600 000 € à la commune d'Andrézieux-Bouthéon ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tous les documents relatifs à cette participation financière ;
- la dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPOR 2041412-204 CM23.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,

A blue ink signature consisting of a large circle with a horizontal line through it and a small arrow pointing to the right.

Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,

A large, stylized blue ink signature that forms a large loop and ends with a horizontal line.

Hervé REYNAUD